

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**AFFECTATIONS PROVISIONNELLES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET D'AUTORISATIONS DE
PROGRAMME RELATIVES À LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
3ÈME RAPPORT POUR 2021**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Objet du présent rapport

Le déploiement de l'action Régionale dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance impose d'apporter une information lisible et efficace auprès des Franciliens. A cet effet, la direction de la communication s'engage dans la mise en place d'un dispositif d'information pérenne fixant son niveau d'intervention. Par ailleurs, l'engagement fort en ce début de mandature dans le cadre du plan de relance impose un renforcement de l'information des publics les plus concernés par les mesures engagées dès le second semestre.

Suite au vote du budget supplémentaire 2021, une troisième affectation s'avère nécessaire afin d'engager ces opérations d'information auprès des publics d'Ile-de-France sur l'action et les dispositifs de l'institution.

2. Détail par chapitre et par action budgétaire

En section de fonctionnement, je vous propose d'affecter, à titre provisionnel, des autorisations d'engagement (AE) à hauteur de **400 000 €** ventilées de la manière suivante sur le chapitre 930 services généraux, programme HP0202-003 (102003) communication institutionnelle :

- action Campagnes Evénements (102 003 04)

Montant proposé en affectation : **400 000 €**

Cette action regroupe les campagnes de communication et la présence sur les salons ou manifestations d'intérêt régional ainsi que la gestion de la marque « Ile-de-France ». Elle a pour mission de renforcer la visibilité de la Région et de porter à la connaissance des Franciliens ses politiques publiques.

Cette action porte également sur la stratégie, la mise en œuvre et le déploiement du CRM (Citizen Relationship Management), outil d'optimisation des relations avec les différents publics du territoire.

**

En section d'investissement, il vous est demandé de procéder à une affectation de **300 000 €** en autorisations de programme sur le chapitre 900 « services généraux », programme HP0202-003 (102003) « communication institutionnelle », sur l'action « Information » (n°10200302).

Ce budget permet d'assurer la visibilité de l'action régionale sur le terrain et l'information des Franciliens sur les chantiers impliquant la Région.

Il recouvre les actions de signalétique régionale par le biais des panneaux de chantier et des équipements pérennes d'identification du territoire ou du patrimoine francilien.

**

Toutes ces affectations correspondent aux dépenses courantes de communication prises en charge dans le cadre de contrats en cours d'exécution, de renouvellement ou de passation,

conformément aux dispositions du code de la commande publique

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 22 SEPTEMBRE 2021

AFFECTATIONS PROVISIONNELLES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES À LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 3ÈME RAPPORT POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ou son Président ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-396 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de 400 000 €, à titre provisionnel, sur le chapitre 930 « services généraux », code fonctionnel 0202 « autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « communication institutionnelle » du budget 2021 pour les dépenses de fonctionnement récurrentes liées à la communication institutionnelle de la Région.

Article 2 :

Décide d'affecter une autorisation de programme de 300 000 €, à titre provisionnel, sur le chapitre 900 « services généraux », code fonctionnel 0202 « autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « communication institutionnelle » du budget 2021 pour les dépenses d'investissement récurrentes liées à la communication institutionnelle de la Région.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE